

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessie Milland](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1c8471f917f1661740c1451a>

Date d'obtention : 2021-06-03 12:37:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil important permettant d'encadrer adéquatement l'intervention des personnes intervenant auprès des élèves liées aux Sexto. Cet outil permet une intervention rapide pour cesser la propagation des photos et / ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La prise en charge sera bien différente car je serai guidée (grâce à la trousse) dans mon intervention et questions à posées envers l'élèves. Je pense que l'élève se sentira également plus en confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à bien respecter le protocole Sexto afin que l'intervention soit efficace.